

NOMBRE DE MEMBRES



Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

*Date de la convocation***23 JUIN 2026***Date d'affichage de la délibération***03 JUILLET 2026**

Adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions : M. Ephrem GLORIEUX, Mme Cindy MOLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi vingt-neuf Juin à dix-huit heures vingt-sept, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire ;

M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET, M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Didier MARICEL ; Mme Gladys BURAT ; M. Martelin RATIER, adjoints au maire.

Mme Clara RIGAH ; M. José KANDASSAMY ; Mme Manuella PETRO-METONY ; M. Gaëtan BEVIS-SURPRISE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Rudy SANGRADO ; Mme Ludivine MARCELLUS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Samuel POURMASSY ; Mme Patricia VINGADASSALON ; Mme Frédérique MARIVAL ; M. Stéphane DEVISME ; Mme Françoise LAMARRE ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Yoanne JEAN-BART ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Arthur MARICEL par M. Rodrigue MOULIN
Mme Cindy MOLIA par M. Ephrem GLORIEUX

Absents : Mme Claudia MEVIL ; M. Kevin FAGOUR ; Mme Reinette JULIARD.

DÉLIBÉRATION N°2026/06/71

TS VOICE : DE VOIX EN VOIES

La Ville de Lamentin place l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi au cœur de son action en développant des initiatives favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir la mise en œuvre du projet « TS VOICE : De voix en voies », porté par la structure NETTY PROD SARL de Madame Tanya ST-VAL.

Ce projet sera mené en partenariat avec le Conseil départemental de la Guadeloupe dans le cadre du dispositif Ateliers Parcours d'Insertion (API), visant à favoriser la levée des freins à l'emploi, le développement des compétences transversales et l'accès à un parcours d'insertion durable.

Destiné à un groupe de 12 femmes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), âgées de 25 à 50 ans, ce programme vise à renforcer leur autonomie, développer leurs compétences relationnelles et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.



A travers un accompagnement fondé sur la voix, l'expression corporelle et la valorisation personnelle, les participantes seront amenées à améliorer leur aisance à l'oral, leur posture professionnelle, leur capacité à prendre la parole en public ainsi que leur confiance dans les situations du quotidien et de recherche d'emploi.

Le programme prévoit la réalisation de 16 séances de coaching comprenant notamment :

- Des ateliers de coaching vocal ;
- Des ateliers d'expression corporelle ;
- Un travail sur l'image et la posture professionnelle ;
- Une restitution finale sous forme de spectacle.

Le projet est porté par Madame Tanya ST-VAL, artiste reconnue sur le territoire, dont l'expérience et l'engagement constituent un atout pour la mobilisation et l'accompagnement des participantes.

Cette action s'inscrit pleinement dans les orientations municipales en matière d'insertion sociale et professionnelle ainsi que dans les objectifs du Programme Départemental d'Insertion 2022-2028.

Le coût global de l'opération s'élève à 16 264,20 € TTC.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	QUANTITE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Ateliers de coaching vocal	16 séances	16 264,20 €	Commune de Lamentin (60%)	9 758,52 €
Ateliers d'expression corporelle	16 séances			
Coaching sur l'image et la posture professionnelle	16 séances		Conseil départemental de la Guadeloupe (40 %)	6 505,68 €
Restitution finale sous forme de spectacle	1 Spectacle			
TOTAL TTC		16 264,20 €	TOTAL	16 264,20 €

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la réalisation de l'atelier TS VOICE : De Voix En Voies

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.



ARTICLE 9. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par 28 voix pour et 2 abstentions : M. Ephrem GLORIEUX, Mme Cindy MOLIA.

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE